

PLAN D'EXTENSION PARTIEL
 "A Chailly" - "Baugy" - "Les Crêtes"
 "Beau Regard".

Approuvé par la Municipalité de MONTREUX dans ses séances des 12.1.1979 et 16.4.1980
 le syndic: [Signature] le secrétaire: [Signature]

Plan déposé à la DIRECTION DES TRAVAUX pour être soumis à l'enquête publique du 12.6.1979 au 12.7.1979
 le syndic: [Signature] le secrétaire: [Signature]

Adopté par le CONSEIL COMMUNAL dans sa séance du 16.4.1980
 le président: [Signature] le secrétaire: [Signature]

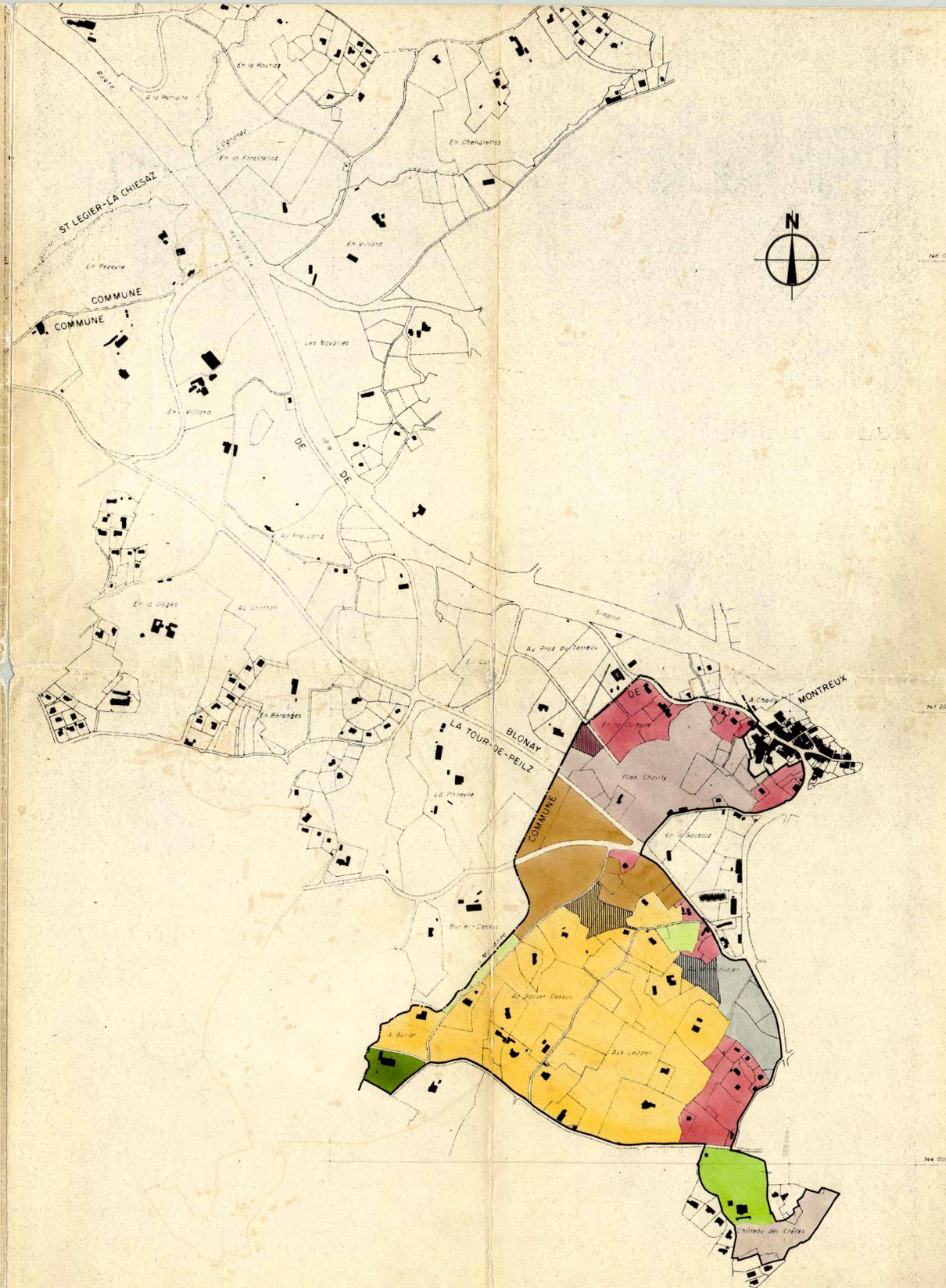
Modifications soumises à l'enquête publique du 30.5.1980 au 30.6.1980
 le syndic: [Signature] le secrétaire: [Signature]

Adopté définitivement par le CONSEIL COMMUNAL dans sa séance du 24.9.1980
 le président: [Signature] le secrétaire: [Signature]

Approuvé par le CONSEIL D'ETAT du canton de VAUD dans sa séance du 27 FEV. 1981
 L' ATTESTE le chancelier: [Signature]

ECHELLE	DOSSIER	PLAN N°	DATE	DESS
1:5000	cg 528	03	2.10.80	LR

- LEGENDE
- [Orange] zone de villas I
 - [Rose] zone de villas II
 - [Vert clair] zone d'utilité publique
 - [Vert foncé] zone d'aménagements sportifs
 - [Gris clair] zone à bâtir à aménagement différé
 - [Vert moyen] zone de verdure
 - [Vert très clair] zone protégée
 - [Gris foncé] zone agricole ou viticole
 - [Ligne pointillée] périmètre du plan d'extension partiel
 - [Ligne trait plein] limite territoriale
 - [Lignes hachurées] modifications soumises à l'enquête publique du 30 mai au 30 juin 1980.



PLAN D'EXTENSION PARTIEL "A CHAILLY, BAUGY, LES CRETES, BEAU REGARD"
 REGLEMENT SPECIAL

Les dispositions qui sont encadrées ont été soumises à l'enquête publique du 30 mai au 30 juin 1980.

1. Dispositions générales
 Ce plan d'extension abroge un secteur du plan des zones communal approuvé par le Conseil d'Etat le 15 décembre 1972.
 Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement, les dispositions ordinaires du RPE communal, celles de la LCAT et du RCAT sont applicables.

2. Dispositions particulières
Zone de villas I
 Cette zone est destinée aux bâtiments d'habitation comprenant deux logements au maximum.
 L'indice d'utilisation est limité à 0,1 et la surface minimale de la parcelle est de 2500 m², à raison d'un bâtiment d'habitation par 2500 m².
 Le nombre de niveau habitables est limité à deux.

Zone de villas II
 Les alinéas 1, 3 et 4 de la zone de villas I sont applicables.
 L'indice d'utilisation est limité à 0,2 et la surface minimale de la parcelle est de 1000 m², à raison d'un bâtiment d'habitation par 1000 m².

Dispositions communes aux zones de villas I et II

Dans des cas exceptionnels, la Municipalité peut admettre une réduction de la surface minimale des parcelles à bâtir, à concurrence de 10 % au maximum, à condition qu'il n'en résulte pas de préjudice pour le caractère du quartier.
 Les zones de villas I et II sont pour le surplus soumises à la même réglementation que les zones de faible densité, secteur de protection des sites du RPE.

Zone d'utilité publique
 Conformément au RPE.

Zone d'aménagements sportifs
 Cette zone est réservée aux aménagements de détente et de sports. Elle est caractérisée par la prédominance d'espaces verts. Seules les constructions nécessaires à la destination particulière de la zone sont admises.
 L'aménagement de cette zone fera l'objet de plans spéciaux.

Zone à bâtir à aménagement différé
 La destination de cette zone sera définie ultérieurement et fera l'objet d'un plan spécial.
 L'indice d'utilisation est limité à 0,5 et la hauteur à la corniche ne dépassera pas 9 m.

Zone de verdure
 Conformément au RPE.

Zone protégée
 Cette zone est destinée à préserver le site. Elle est caractérisée par l'interdiction de bâtir sauf pour des bâtiments annexes et aménagements en rapport avec l'utilisation des bâtiments existants et à condition que ces ouvrages ne portent pas préjudice au site.

Zone agricole ou viticole
 Cette zone est réservée à la culture du sol et aux activités en relation étroite avec celle-ci.

Pour autant qu'ils ne portent pas préjudice au site, les bâtiments et installations suivants peuvent être autorisés dans cette zone :

- Les bâtiments nécessaires à l'exploitation du sol et à l'habitat de l'exploitant et son personnel.
- Les bâtiments et installations nécessaires aux établissements d'élevage, horticoles, arboricoles, maraîchers, etc.
- Les petites constructions d'utilité publique.

Les constructions existantes non conformes à la destination de la zone peuvent être entretenues, transformées et reconstruites. Elles peuvent également faire l'objet d'agrandissements dans les limites fixées par la législation fédérale et cantonale.

Modifications soumises à l'enquête publique du 30 mai au 30 juin 1980.

LISTE DES PROPRIETAIRES

1060	FREY Marguerite
1076	PASTORE, 4 enfants de Luigi
1114	PIZZO Jean
1115	MEYER Walter
1117	GUBLER Rolf et sa femme Doris
1239	SOCIETE ELECTRIQUE VIEVEY-MONTREUX SA
7028	
1240	MAISON DE RETRAITE BURIER
1364	BURKI Edouard
2016	
2009	LA COTE AUX GRIVES SA
7427	
7428	COMMUNE DE MONTREUX
2010	GARUS Eric et sa femme Anne-Marie
2027	
2011	JAN André
2026	
2045	
2012	SUTERLEISTER Marie
2013	COMMUNE DE MONTREUX (E. CROSA)
2014	
2015	
2017	
7415	COMMUNE DE MONTREUX
7422	
7452	
2018	SCHMID Karl
2019	BLANC, 3 enfants de Robert COMMUNE DE MONTREUX
2020	
7419	DECOSTERD Philippe
2021	PERROD Henri
7423	
2022	PERROD Pierre
2023	
2024	JAUSSI Hélène
2025	
2028	GUIGNARD Jean-François
2029	
7046	MURISIER Robert
2030	DOUGOUD Henri
2031	CYSLER Otto
2032	
2037	FUCHS Ursula
2033	
2036	LIGUE SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE
2034	ENG Willy
2035	CERUTTI Lucien
2040	
7348	KAUFFMANN Wilhelm
7371	
2041	MAYER Gustav
2042	TISSONNIER Denise
2059	TISSONNIER Denise
2043	TRAUPPEL, 2 filles d'Albert
2050	GROHE Ruth
2044	ROCHAT Yvonne
2047	SOCIETE IMMOBILIERE BASSET-DESSUS SA
2048	GIOVANNA, 2 enfants d'Humbert
2049	
4052	S.I. AV. DES BOSQUETS DE JULIE BAUGY SA
2051	GACIONINI, 5 enfants de Raphaël
2052	
2053	DIEDRIGHS Walter
2054	
2055	ROCH Ernest
7652	

2056	MARTI Madeleine
2057	CONVERSEY Didier
2058	TSCHIRNY Pierre
2060	GENEVY René
2061	COCHARD Pierre
2062	BERTHOLET Raymond
2063	
2064	BALLIF Georges
4146	LAUENER Nellie et
4191	LAUENER Henri
4187	DAELEN Barbara
4161	OLIVIER Michel
4833	
4239	ROTHENHAUSLER Heinz
4875	
6392	ETAT DE VAUD
7370	
6295	GROHE Bernd
6297	MAEDER Louis
6390	
6391	WEISS Willi
7368	CAISSE PAROISSIALE DE L'EGLISE EVANGELIQUE REFORMEE DU CANTON DE VAUD, Paroisse de Clarens-Chailly-Brent
7369	ULRICH Bernhard
2039	
7414	HEIG Jean-Roch
7417	ZU PAPPENHEIM Maximilian
7454	
7418	BORLAT Louis
7431	
7421	SALZMANN Blanche et CHAPPUIS Jacqueline
7424	BAVAUD Henri
7425	SIDLER Gottlieb
7426	COMMUNE DE MONTREUX
7429	PFISTER Roland
7430	WAHLEN Rodolphe
7432	WASESCHA Charles
7433	CHAPUIS René
7434	VICTOR Catherine
7435	WALTI Marguerite
7439	
7449	DUBOCHET Victor
7599	
7450	CHESEAUX Marc
7451	VALITON Georges
7651	SINGER Karin
9277	BORLOZ Charles
7641	RIGHIERO Francesco
7642	MEYLAN Philippe et sa femme Madeline
7643	SAUTY Jean-Claude
7644	STAM Bauke